

APPEL A CONCURRENCE ÉQUIPEMENTIERS DE LA FFBOXE

OLYMPIADE 2025-2028

**LOT N°1 – TENUES et MATÉRIEL, d'ENTRAÎNEMENT et de
COMPÉTITION, SPÉCIFIQUES « BOXE »**

LOT N° 2 : TENUES de REPRÉSENTATION BOXE

LOT N°3 – TENUES de REPRÉSENTATION MMA

**LOT N°4 – MATÉRIEL et TENUES DE COMPÉTITIONS
NATIONALES ET INTERNATIONALES, ORGANISÉES EN
FRANCE**

LOT N°5 – CHAMPIONNATS DE FRANCE PROFESSIONNELS

**LOT N°6 – CONDITIONS PRIVILÉGIÉES POUR LES COMITES,
CLUBS et LICENCIÉS**

LOT N°7 – PARTICIPATION FINANCIÈRE en NUMÉRAIRE

**LOT N°8 – FORMATION, ANIMATION, DÉVELOPPEMENT et
PROMOTION de la DISCIPLINE**

SOMMAIRE

- I. Présentation de la Fédération Française de Boxe**
- II. Description des lots proposés à l'attribution**
- III. Critères de choix**
- IV. Procédure de l'appel à candidatures**
- V. Formulaire de remise de l'offre**

I. Présentation de la Fédération Française de Boxe

a. Chiffres-clés (au 31 Août 2024)

Pour la Boxe

60 743	licenciés (24,5% de féminines)
987	clubs affiliés
374	boxeurs professionnels
9 270	licences Boxe Amateurs
41 736	licences Boxe Educative Assaut-Loisirs
1 933	licences Aéroboxe
453	licences Handiboxe
1 117	licences Officiel

Pour le MMA

7 134	licenciés (9% de féminines)
289	clubs affiliés

b. Présence sur les réseaux-sociaux de la Fédération

Une présence digitale puissante et une équipe dédiée pour valoriser les partenaires

Période analysée : 16 mars 2024 – 15 mars 2025

Instagram : une communauté engagée et interactive

- 2,5 millions de vues sur les contenus publiés.
- 1,2 million de comptes atteints sur la période.
- 47 200 interactions, dont 14 800 clics sur les liens et 182 500 visites de profil.
- Croissance dynamique avec 14 600 nouveaux abonnés.

Facebook : une portée massive et un engagement puissant

- 1,5 million de personnes touchées par les publications.
- 180 000 interactions cumulées, dont 75 000 réactions, commentaires et partages.
- 2 millions de vues vidéo avec un temps de visionnage total de 120 000 minutes.
- 12 300 abonnés supplémentaires en un an, confirmant une croissance continue.
- Formats performants : vidéos courtes, stories et moments forts des compétitions.

LinkedIn et X : une influence professionnelle et institutionnelle

- **LinkedIn** : 112 218 impressions, 3 503 réactions, 129 commentaires, 51 republications.
- **Twitter (X)** : résultats similaires avec une audience engagée sur les contenus fédéraux.

TikTok : un développement prometteur

- Déploiement en cours pour capter une audience plus jeune et élargir la communauté.

Une équipe dédiée aux réseaux sociaux pour des activations impactantes

La Fédération Française de Boxe s'appuie sur une équipe spécialisée dans la gestion et l'animation de ses réseaux sociaux, garantissant une réactivité optimale et des contenus à forte valeur ajoutée. Cette expertise permet de déployer des stratégies digitales adaptées aux partenaires, avec des activations engageantes :

- **Mises en avant sur les plateformes clés** (posts dédiés, vidéos sponsorisées, stories interactives).
- **Création de contenus exclusifs** mettant en lumière les marques partenaires à travers les athlètes et les événements.
- **Campagnes de sponsoring ciblées** maximisant la visibilité et l'engagement de la communauté.

Avec une audience cumulée de plusieurs millions de personnes et des taux d'interaction élevés, la Fédération Française de Boxe offre une vitrine digitale stratégique aux marques souhaitant s'associer à un écosystème sportif dynamique et en pleine expansion. Son expertise en activations digitales assure à ses partenaires un retour sur investissement optimal, dans une discipline historique et en pleine expansion et bénéficiant d'un engouement grandissant.

c. Création et attributions de la Fédération Française de Boxe (FFBoxe)

Alors que la boxe anglaise prend son essor outre-manche, elle reste clandestine en France où la boxe française (pieds-poings) est très populaire. Sa pratique est principalement promue par des étudiants revenants d'Angleterre ou des Etats-Unis et notamment Louis Lerda, qui, le premier, organisa un combat de boxe anglaise, au cours d'un gala de boxe française dans la désormais mythique salle Wagram de Paris, en **1900**. 3 ans plus tard, 4 étudiants, pratiquant « l'anglaise » montèrent la Fédération française des sociétés de boxe, future Fédération française de boxe, permettant la structuration nationale de la pratique et sa sortie de la clandestinité en France. Parmi eux, **Paul Rousseau** devient le premier président de la Fédération, poste qu'il occupera de **1903** jusqu'en 1940. À la suite de la création de la Fédération, de grandes rencontres de boxe anglaise sont organisées, notamment à la Grande Roue et au Cirque de Paris.

Elle obtient le **20 janvier 2005**, l'agrément du Ministère chargé des sports. Elle est reconnue d'**utilité publique** par décret du 16 mai 2011.

La FF Boxe est une fédération olympique proposant différentes modalités de pratiques adaptées aux âges, motivations de chacun et particularités des différents publics féminins et masculins : la Boxe professionnelle, la Boxe amateur/olympique, la Boxe éducative, la Boxe loisir, l'Aéroboboxe et l'Handi-boxe. Avec son projet de développement D.E.F.I.S Boxe (Diversité-Education-Formation-Inclusion-Santé), la FFBoxe a structuré une politique fédérale en faveur des personnes en difficulté sociale.

Depuis le 31 janvier 2020, La FFBoxe encadre et assure la gestion et le développement du Mixed Martial Arts, par délégation accordée par le ministère des Sports.

La FMMAF, organe interne de la fédération, a donc été créée par le Comité Directeur de la FFBoxe avec l'accord de l'Assemblée Générale, pour assurer la représentation, la gestion et la coordination des activités du MMA, conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du 31 janvier 2020 accordant la délégation du MMA prévue à l'article L. 131-14 du code du sport à la Fédération française de boxe et en application des statuts et règlements de la Fédération française de boxe.

d. Palmarès de la Boxe en France

OLYMPIADE 2021-2024 :

Jeux olympiques :

2 médailles d'argent (OUMIHA Sofiane, BENNAMA Billal)

1 médaille de bronze (ABOUDOU Djamili)

Championnats du monde :

2 titres mondiaux (OUMIHA Sofiane - 2021, 2023)

1 médaille d'argent

9 médailles de bronze

Championnats d'Europe :

9 titres européens (MOPIN Kaelya - 2022; BENNAMA Billal - 2022, 2023; RICHOL Maëlys - 2023; OUMIHA Sofiane - 2023; CESAR Yojerlin 2023, 2024; TERESI Maloé - 2024; GROS Y Shtelyne 2024)

6 médailles d'argent

11 médailles de bronze

OLYMPIADES ANTERIEURES :

Jeux olympiques :

- 6** titres olympiques (Paul Fritsch – 1920, Jean Despeaux – 1936, Roger Michelot – 1936, Brahim Asloum – 2000, Estelle Mossely – 2016, Tony Yoka – 2016)
- 9** médailles d'argent
- 10** médailles de bronze

Championnats du monde :

- 8** titres mondiaux (Jérôme Thomas – 2001, Myriam Lamare – 2002, Willy Blain – 2003, Aya Cissoko – 2006, Sarah Ourahmoune – 2008, Tony Yoka – 2015, Estelle Mossely – 2016, Sofiane Oumiha – 2017)
- 9** médailles d'argent
- 18** médailles de bronze

Championnats d'Europe :

- 12** titres européens (Emile Pladner – 1925, Aimé-Joseph Escudié – 1947, Jacques Bataille – 1949, Joseph Ventaja – 1951, Aldo Cosentino – 1973, Frédéric Esther – 1998, Jackson Chanet – 2000, Oria Mahmoud – 2001, Myriam Lamare – 2001, 2003, Myriam Chomaz – 2005, Aya Cissoko – 2006, Lucie Bertaud – 2007)
- 30** médailles d'argent
- 50** médailles de bronze

II. Description des lots proposés à l'attribution

La Fédération Française de Boxe (ci-après dénommée « FFBoxe ») lance une procédure de consultation en vue de désigner son (ou ses) fournisseur(s)/équipementier(s) pour la période du 1^{er} Mai 2025 au 31 décembre 2028.

La FFBoxe a décidé de diviser cette consultation en 8 lots :

LOT N°1 – TENUES et MATERIEL, d'ENTRAINEMENT et de COMPETITION, SPECIFIQUES « BOXE » (Voir annexe 1 pour les quantités).

LOT N° 1-1 : TENUES D'ENTRAINEMENT

Des tenues d'entraînement sont à prévoir pour les boxeur(se)s des collectifs France Elites et Relèves ainsi que pour les partenaires d'entraînement présents aux Pôles France et Espoir.

Ce lot comprend également la dotation de tenues pour les membres du staff technique assurant les entraînements.

LOT N°1-2 : MATERIEL D'ENTRAINEMENT

Le matériel d'entraînement à destination des athlètes des équipes de France, des membres des Pôles et des partenaires d'entraînement devra inclure des gants pour le travail en opposition, des gants pour le travail spécifique aux appareils ainsi que des protections (casques, coquilles, bandages).

Ce lot inclut également la fourniture d'outils spécifiques à destination des entraîneurs nationaux (gants de leçon, boucliers...)

LOT N°1-3 : TENUES DE COMPETITIONS

1-3-1 Pour les Athlètes

Les tenues de compétition des boxeur(se)s (maillot et short) des collectifs France Elites et Relèves devront être fournies en rouge et/ou en bleu et être conformes à la réglementation établie par la Fédération Internationale de boxe.

1-3-2 Pour les Arbitres

Des chemises blanches devront être fournies pour les officiels de la Fédération, avec le logo de la FFBoxe.

Ces chemises seront portées lors de toutes les compétitions

LOT N°1-4 : MATERIEL DE COMPETITION

Les gants et casques (ces derniers, uniquement pour les féminines et juniors masculins) devront être fournis en rouge et en bleu et être conformes à la réglementation établie par la Fédération Internationale de boxe.

LOT N°2 – TENUES DE REPRÉSENTATION BOXE (Voir annexe 2 pour les quantités)

Des tenues non-spécifiques Boxe, devront être fournies avec logo de la FFBoxe spécifique « Équipe de France » à destination des boxeur(se)s des collectifs France et Relève.

Le staff technique (entraîneurs, kinés, préparateurs mental/physique, médecins) ainsi que les membres de la DTN, non concernés par les Équipes de France, seront également à doter.

LOT N°3 – TENUES de REPRÉSENTATION MMA (Voir annexe 3 pour les quantités)

Des tenues non-spécifiques MMA, devront être fournies avec logo de la FMMAF spécifique « Équipe de France » à destination des combattant(e)s des collectifs France.

Le staff technique (entraîneurs, kinés, préparateurs mental/physique, médecins) non-concernés par les Équipes de France, seront également à doter.

LOT N°4 – MATÉRIEL et TENUES DE COMPÉTITION NATIONALES ET INTERNATIONALES, ORGANISÉES EN FRANCE (Voir annexe 4 pour les quantités)

LOT N°4-1 : COMPÉTITIONS NATIONALES

4-1-1 : Gants et Casques

Les gants et casques (ces derniers, uniquement pour les féminines et juniors masculins) devront être fournis en rouge et en bleu et être conformes à la réglementation établie par la Fédération Internationale de boxe.

Ce même matériel sera utilisé à la fois pour les compétitions nationales jeunes et les compétitions nationales seniors.

4-1-2 : CFA Elites, Hommes et Femmes, Shorts et Débardeurs

Les tenues de compétitions des boxeur(se)s (maillot et short), à destination des finalistes des championnats de France, masculins et féminins, Élités, devront être fournies en rouge et/ou en bleu, floquées du logo “CFA Élités” et être conformes à la réglementation établie par la Fédération Internationale de boxe.

LOT N°4-2 : COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Les gants et casques devront être fournis en rouge et en bleu et être conformes à la réglementation établie par la Fédération Internationale de boxe.

Ce même matériel sera porté par les français et leurs homologues étrangers lors des “Internationaux de France” ainsi qu’au cours des rencontres internationales, type pays à pays, organisées en France.

LOT N°5 – CHAMPIONNATS DE FRANCE PROFESSIONNELS (Voir annexe 5 pour les quantités)

La Fédération Française de Boxe est détentrice des titres de champion(ne)s de France professionnel(le)s. A ce titre, elle est en capacité d’assurer une visibilité au fournisseur/équipementier de gants dans le cadre de ces championnats. Le fournisseur/équipementier assurera ainsi la fourniture d’une quantité nécessaire à la tenue des Championnats de France professionnels.

LOT N°6 – CONDITIONS PRIVILÉGIÉES POUR COMITES / CLUBS / LICENCIÉS

Ce lot vous offre la possibilité de proposer tout type d'offres à destination des licenciés, clubs et comités affiliés à la FFBoxe, ce qui représente un vrai avantage dans votre proposition.

La FFBoxe attache une importance certaine à l'offre de services apportée à sa communauté. Ainsi, des prix préférentiels sur votre catalogue, des dotations à destination des comités régionaux de boxe, la mise en place de jeux concours à destination des clubs/licenciés, ou toute autre forme de promotion seraient appréciés.

LOT N°7 – PARTICIPATION FINANCIÈRE EN NUMÉRAIRE (Voir annexe 7 pour montants minimum)

Deux volets sont à prendre en compte :

- Volet 1 : Apport numéraire pour la FFBoxe
- Volet 2 : Primes de résultats des athlètes :
 - Jeux olympiques
 - Championnats du monde Elites
 - Championnats d'Europe Elites

LOT N°8 – FORMATION, ANIMATION, DÉVELOPPEMENT et PROMOTION de la DISCIPLINE

L'équipementier participera aux actions spécifiques de l'association Esprit Boxe, partenaire de la Fédération, telles que des démonstrations, des animations à la boxe ou des événements communautaires en fournissant :

- Les tenues pour les intervenants
- Le matériel spécifique boxe-pratique loisir

(Voir annexe 8 pour les quantités)

Les candidats sont invités à répondre à un ou plusieurs des 8 lots cités ci-dessus.

III. Critères de choix

La FFBoxe organise son appel d'offres à équipementier selon une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire dans le respect des règles de la concurrence.

La FFBoxe analysera et classera les offres remises par les équipementiers sur la base des critères définis dans la présente consultation.

Il est préalablement annoncé que le choix du Partenaire ne sera pas exclusivement effectué sur la base de sa réponse au lot n°7, relatif à sa participation financière en numéraire, même si celle-ci est de première importance.

Une attention toute particulière sera portée aux critères généraux suivants :

- Qualité des produits
- Valeur technique
- Caractéristiques esthétiques et fonctionnelles
- Performance en matière de protection de l'environnement
- Caractère innovant
- Service Après-Vente
- Suivi des dossiers

Et aux critères particuliers mentionnés ci-dessous :

a. LOT N°1 – TENUES et MATÉRIEL, d'ENTRAÎNEMENT et de COMPÉTITION, SPECIFIQUES « BOXE »

- Quantité des tenues et équipements par catégorie correspondant aux besoins ;
- Qualité des tenues et équipements par catégorie et conformité avec la réglementation ;
- Quantité des gants et casques par catégorie correspondant aux besoins ;
- Qualité des gants et casques par catégorie et conformité avec la réglementation ;
- Qualité esthétique de la ligne « Equipe de France » ;
- Délais et calendrier de livraison correspondant aux besoins ;
- Prix d'achat pour la FFBoxe en dehors de la dotation.

b. LOT N°2 & 3 – TENUES de REPRÉSENTATION BOXE et MMA

- Qualité esthétique de la ligne « Equipe de France » ;
- Délais et calendrier de livraison correspondant aux besoins ;
- Prix d'achat pour la FFBoxe en dehors de la dotation.

c. LOT 4 – MATÉRIEL et TENUES DE COMPÉTITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES, ORGANISÉES EN FRANCE

- Quantité des tenues et équipements par catégorie correspondant aux besoins ;
- Qualité des tenues et équipements par catégorie et conformité avec la réglementation ;
- Quantité des gants et casques par catégorie correspondant aux besoins ;
- Qualité des gants et casques par catégorie et conformité avec la réglementation ;
- Délais et calendrier de livraison correspondant aux besoins ;
- Prix d'achat pour la FFBoxe en dehors de la dotation.

d. LOT N°5 – CHAMPIONNATS DE FRANCE PROFESSIONNELS

- Quantité de gants correspondant aux besoins ;
- Qualité, notamment esthétique, des gants ;
- Délais et calendrier de livraison correspondant aux besoins ;
- Prix d'achat pour la FFBoxe en dehors de la dotation.

e. LOT 6 – CONDITIONS PRIVILÉGIÉES POUR LES COMITÉS, CLUBS et LICENCIÉS

- Le montant de la remise sur les produits pour les comités, clubs et licenciés ;
- Délais et calendrier de livraison correspondant aux besoins ;
- Promotion effectuée auprès des licenciés, clubs et comités.

f. LOT N°7 – PARTICIPATION FINANCIÈRE EN NUMÉRAIRE

- Montant de l'apport financier en numéraire ;
- Montant des primes des athlètes en fonction des résultats sportifs aux Jeux olympiques, Championnats d'Europe et Championnats du Monde ;
- Modalités de versement des sommes et montant des primes laissés à l'appréciation de l'équipementier

g. LOT N°8 – FORMATION, ANIMATION, DÉVELOPPEMENT et PROMOTION de la DISCIPLINE

- Quantité de gants et de gants de leçon correspondant aux besoins ;
- Quantité des tenues correspondant aux besoins ;
- Délais et calendrier de livraison correspondant aux besoins ;
- Prix d'achat pour la FFBoxe en dehors de la dotation.

h. Valable sur l'ensemble des lots

Une attention particulière sera portée aux propositions d'activation de partenariats réalisées par les candidats.

La FFBoxe dans une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), veut s'assurer que les candidats devront fournir des attestations suivantes :

- Attestation URSSAF (moins de 6 mois) ;
- Attestation fiscale (moins de 6 mois) ;
- Attestation d'assurance civile et professionnelle en cours de validité ;
- Reach signé par le candidat (voir PJ) ;
- Attestation droit du travail signée par le candidat (voir PJ) ;
- Attestation déclarations fiscales signée par le candidat (voir PJ).

Il est également demandé à chaque candidat de remettre un catalogue comprenant les tarifs publics de chacun des produits présents dans l'appel d'offres et un taux de remise pour les commandes passées via la FFBoxe par les Pôles France et Espoir pour ces mêmes produits. Les tarifs du catalogue serviront de base pour la durée du contrat.

Contreparties

Afin de sensibiliser l'ensemble des candidats, la Fédération Française de Boxe a créé 8 lots. Il est possible de répondre dans le but d'obtenir un ou plusieurs lots ou dans le but d'obtenir les 8 lots proposés. Dans le cas où un candidat est retenu pour la totalité des lots, il obtiendra les droits de « Partenaire Officiel et Exclusif de la Fédération Française de Boxe ». Si les 9 lots sont partagés, chaque candidat obtiendra le titre de « Fournisseur officiel de la Fédération Française de Boxe » et « Partenaire officiel de la Fédération Française de Boxe ».

IV. Procédure de l'appel à candidatures

a. Calendrier de la procédure et envois des offres

Vendredi 21 Mars 2025 : Envoi de la consultation et publication de celle-ci sur le site internet de la Fédération et sur le réseau social LinkedIn.

Mardi 15 Avril 2025 : Date limite de remise des offres :

- ⇒ Contre récépissé, au siège de la FFBoxe, située 14, rue Scandicci 93500 PANTIN, au plus tard à 12h00, avec la mention : « Réponse à l'appel d'Offres / Partenariat équipementier FFBoxe – Olympiade 2025-2028 » ;
- ⇒ Par mail à l'adresse : daf@ff-boxe.com, avec la mention, en objet du mail : « Réponse à l'appel d'Offres / Partenariat équipementier FFBoxe – Olympiade 2025-2028 »

Vendredi 23 Mai 2025 : Après avoir étudié les différents dossiers, la FFBoxe informera les candidats de son choix final (ou déclarera la consultation infructueuse), par tout moyen écrit à sa convenance (courrier électronique ou courrier RAR) aux coordonnées communiquées par le candidat concerné dans son offre.

b. Jury

L'analyse des offres sera effectuée par la commission d'instruction composée du Président, du Vice-Président Délégué, du Trésorier Général, du Directeur Administratif et Financier, du Directeur Technique National, du Responsable de la Communication, de la Chargée des Partenariats.

c. Dialogue de compétitivité

La FFBoxe pourra consulter par écrit et auditionner les candidats ayant déposé une offre afin de se voir préciser certains éléments de celle-ci, d'envisager des variantes, de consolider la proposition du candidat. Un dialogue de compétitivité pourra être instauré entre les parties.

d. Confidentialité

Cette consultation est confidentielle. Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de réception du présent document de consultation, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de la FFBoxe, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant la FFBoxe et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente consultation, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire. Les candidats s'engagent également à l'égard de la FFBoxe à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants éventuels la même obligation de confidentialité.

e. Processus de décision

Le choix définitif du ou des candidat(s), pour la période de Mai 2025 à décembre 2028, sera confirmé par le Comité directeur fédéral sur proposition de la commission d'instruction.

f. Déclaration d'infructuosité

Aucune règle ne saurait obliger la FFBoxe à choisir un équipementier quelles que soient les propositions faites par les candidats. A ce titre, le Comité directeur de la FFBoxe se réserve le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux. Un second tour pourra alors être organisé entre l'ensemble des candidats ayant répondu à la consultation ou non. Si à l'issue du second tour des négociations, les offres ne correspondaient pas aux souhaits de la FFBoxe, celle-ci se réserve le droit de ne pas choisir d'équipementier.

g. Conditions générales

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par la FFBoxe. Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation. La FFBoxe pourra être amenée en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par la FFBoxe, sous peine de rejet définitif de son dossier par cette dernière. La FFBoxe ne sera pas tenue de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent document de consultation au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons. La prestation de chaque candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat de partenariat entre la FFBoxe et ledit candidat. La présente consultation est soumise au droit français. Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures de la présente consultation fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. La FFBoxe et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de trente (30) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, la juridiction compétente sera saisie.

V. FORMULAIRE DE REMISE DE L'OFFRE

CANDIDAT

Nom	
Siège social	
Correspondant	
Fonction	
Téléphone	
Mail	

Afin que votre formulaire de remise d'offre soit complet, nous vous remercions de joindre les fiches techniques des lots sur lesquels votre société candidate ainsi que les documents liés à votre politique RSE.

Annexe 1
TENUES et MATERIEL, d'ENTRAÎNEMENT et de COMPÉTITION,
SPECIFIQUES « BOXE »

Produits	Quantité par année contractuelle
Maillot rouge	160
Maillot bleu	160
Short rouge	160
Short bleu	160
Gants d'entraînement Opposition	100
Gants d'entraînement Sac	100
Bandages	100
Coquilles de protection	80
Maillot d'entraînement	240
Short d'entraînement	160
Casque d'entraînement	100
MATERIEL COACH	
Gants de leçon	25
Boucliers	10
Bâtons de frappe	10
TENUES ARBITRES	
Chemises	25

Annexe 2
TENUES de REPRÉSENTATION BOXE

Produits	Quantité par année contractuelle
Survêtement de représentation	150
Survêtement d'entraînement	120
Tee-shirt de représentation	300
Polo de représentation	150
Sweatshirt	150
Short sportswear	150
Coupe-vent	120
Tee-shirt technique	120
Parka	150
Sac de voyage	120
Sac à dos	150
Claquettes	120
Chaussettes	300

Annexe 3
TENUES de REPRÉSENTATION MMA

Produits	Quantité par année contractuelle
Survêtement de représentation	90
Survêtement d'entraînement	90
Tee-shirt de représentation	180
Polo de représentation	90
Sweatshirt	90
Short sportswear	90
Coupe-vent	90
Tee-shirt technique	90
Parka	90
Sac de voyage	90
Sac intermédiaire (entraînement)	90
Sac à dos	90
Claquettes	90
Chaussettes	90

Annexe 4
MATÉRIEL ET TENUES DE COMPÉTITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES, ORGANISÉES EN FRANCE

Produits	Quantité par année contractuelle
Gants de compétition Bleus	100
Gants de compétition Rouges	100
Casques de compétitions Bleus	60
Casques de compétition Rouges	60
Bandages	100
Short de compétition CFA Bleu	30
Short de compétition CFA Rouge	30
Débardeur de compétition CFA Bleu	30
Débardeur de compétition CFA Rouge	30
Chemises Juges / Arbitres	20
Tee Shirt entraîneurs	50
Tee Shirt finalistes	50

Annexe 5
CHAMPIONNATS DE FRANCE PROFESSIONNELS

Produits	Quantité par année contractuelle
Gants à lacets de 8 once	70
Gants à lacets de 10 once	130
Chemises Arbitres	50

Annexe 7
PARTICIPATION FINANCIERE en NUMÉRAIRE

Jeux Olympiques :

- Or : 10 000 €
- Argent : 7 000 €
- Bronze : 5 000 €

Jeux Olympiques de la Jeunesse :

- Or : 5 000 €
- Argent : 3 500 €
- Bronze : 2 500 €

Championnats du Monde Elites :

- Or : 8 000 €
- Argent : 5 000 €
- Bronze : 3 000 €

Championnats d'Europe Elites :

- Or : 6 000 €
- Argent : 4 000 €
- Bronze : 2 000 €

Championnats du Monde Relève

- Or : 4 000 €
- Argent : 2 000 €
- Bronze : 1 000 €

Annexe 8
FORMATION, ANIMATION, DÉVELOPPEMENT et PROMOTION
de la DISCIPLINE

Produits	Quantité par année contractuelle
Gants de boxe loisir	50 paires
Gants de leçon	10 paires
Tee-shirt de représentation	60
Short de représentation	20
Survêtement de représentation	60
Polo de représentation	60